

**Launching Ceremony of CEDEM's New Home for vulnerable  
Adolescents on Tuesday 19 April 2022 at 10:30**

**Son Excellence M.Vincent Degert, ambassadeur de l'Union européenne à  
Maurice**

**Son Honneur M. Hans Marguerite, Maire du Conseil Municipal de Curepipe**

**M. Jens Losch, Président du Comité de CEDEM**

**Dr. Trisha Boodhoo, Project Manager à la CEDEM**

**Mme. Saib**

**Personnel de CEDEM**

**Membres de la Presse**

**Tout protocol observé**

**Chers enfants**

Chers invités

C'est avec beaucoup de plaisir que je me trouve parmi vous ce matin pour le lancement officiel d'un projet fort louable de CEDEM –. Centre d'éducation et de développement pour les enfants. c'est-à-dire un foyer spécialisé pour un petit groupe d'adolescentes vulnérables. Je suis là surtout parce que je crois en ce projet.

La CEDEM, il faut reconnaître, est aujourd'hui une des principales organisations non-gouvernementales à Maurice, dans le domaine de la protection, du développement et du respect des droits de l'enfant.

Pendant plus de 35 ans, le CEDEM a mis en place des nombreux projets visant à améliorer la vie des enfants mauriciens ; et ce nouveau projet cadre bien avec sa mission d'offrir à chaque enfant la possibilité de s'épanouir dans un environnement sain indépendamment de sa classe sociale, croyance ou nationalité.

Les droits de l'enfant ont toujours reçu l'importance et l'attention nécessaire à Maurice.

Depuis l'indépendance, divers gouvernements ont légiféré sur la question avec la promulgation de lois et les modifications ultérieures nécessaires.

Maurice a également ratifié et adhéré à des traités et conventions internationaux essentielles sur les droits et le bien-être de l'enfant.

La loi relative aux enfants est désormais en vigueur depuis le mois de janvier 2022.

Cette loi, ainsi que la Children's Court Act et la Child Sex Offender Register Act, représentent une réforme très attendue du droit des enfants.

La ligne directrice de la législation promet le '*best interests principle*' quand il s'agit des enfants.

Le fait d'accorder des droits et de reconnaître des responsabilités aux enfants, tel qu'un droit à la vie privée ainsi que le droit de participation, est une nouveauté.

Cela fait passer le statut de l'enfant à un titulaire de droits, après avoir été, pendant longtemps, un simple sujet de droit.

Cette triade de lois est conforme à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

Votre Excellence M. Vincent Degert,

Je dois saluer l'apport de l'Union Européenne dans les efforts du gouvernement mauricien pour améliorer le sort des enfants. En 2006, la Commission européenne à travers sa communication « Vers une stratégie européenne des droits de l'enfant » accordé une reconnaissance spécifique aux droits de l'enfant qui s'assure que les enfants bénéficient d'un meilleur enseignement et d'un meilleur accès aux services nécessaires pour se développer et grandir.

Union européenne porte une grande attention aux enfants vulnérables, qui sont définis comme tels par leur degré d'exposition à de plus grands risques sociaux (la pauvreté, l'exclusion qui peuvent aussi aller de pair avec la toxicomanie, l'éducation, la santé physique ou mentale) .

De part L'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne (TUE), le 1er décembre 2009 Union Européen reconnaît les enfants comme des détenteurs de droit, indépendants et autonomes.

Votre présence ici aujourd'hui démontre que le droit des enfants est au cœur du partenariat entre l'Union Européenne avec la République de Maurice.

D'autre part

L'Union Européenne est engagée à plusieurs niveaux à Maurice pour promouvoir l'égalité de genre.

Trois priorités sur lesquelles le Gouvernement de Maurice et UE ont convenu à travailler, sont

- (i) la lutte contre toute forme de violence à l'égard des femmes et de jeunes filles,
- (ii) (ii) l'émancipation économique et sociale des femmes et des jeunes filles en leur donnant accès à une éducation et à une formation de qualité et à des emplois décents, et
- (iii) (iii) le renforcement de leur voix et de leur participation : notamment la participation des femmes à l'élaboration des politiques et à la prise de décision à tous les niveaux.

### **Mesdames et Messieurs**

Ce foyer de la CEDEM vise à accueillir un petit groupe d'adolescentes.

Je vous invite à réfléchir sur l'importance ou plutôt sur l'urgence de la mise en place des « shelters » / familles d'accueil qui accueillent des petits groupes d'enfants.

On ne le répètera jamais assez : dans un « shelter », plus le nombre d'enfants accueillis est grand, plus la difficulté de gérer ces enfants est grande.

Le projet de la CEDEM est fort louable car il est question surtout d'autonomiser les adolescentes. En effet l'autonomisation des adolescentes est une question de justice sociale et de reconnaissance de leurs droits. Elle permet aux adolescentes de prendre le contrôle de leur propre vie.

L'autonomisation des femmes est essentielle pour la réalisation de l'égalité de genre. Les autres personnes ne peuvent pas donner le pouvoir aux adolescentes ; seules les adolescentes peuvent s'autonomiser. Cependant, les institutions, peuvent soutenir le processus d'autonomisation, tant pour les individus que pour les groupes. C'est donc le but de ce projet du CEDEM.

Un nombre important de filles continuent d'être placées en milieu fermé en raison de l'impact des comportements sexuels à risque, de la victimisation et d'une série de troubles mentaux et émotionnels.

Les grossesses chez les adolescentes sont de plus en plus préoccupantes. Le nombre croissant de grossesses chez les adolescentes chaque année est très alarmant. Il y a une perception générale parmi les organisations locales travaillant avec des adolescentes enceintes que la situation s'aggrave sur le terrain et qu'un nombre croissant d'adolescentes plus jeunes tombent enceintes. Les histoires de grossesses d'adolescentes sont souvent relayées par les médias et on en trouve plusieurs exemples qui ont fait la une des journaux.

Avec l'avènement de l'industrialisation et des changements sociaux en cours à Maurice, on observe que de nombreuses valeurs et structures traditionnelles sont en train de s'éroder. La perte du contrôle parental dans de nombreux cas est une préoccupation croissante.

Certes il faut reconnaître que nous avons plusieurs ONG qui oeuvrent pour faire prendre conscience aux parents de leur rôle primordial dans l'éducation des enfants et soutenir les familles en difficulté. Mais il y a un besoin de rassembler ces acteurs

engagés dans la vie sociale de Maurice et les amener à joindre leurs forces pour un impact social plus important.

Je termine en félicitant la CEDEM pour ce projet et les autres réalisations à leur actif. Les pensionnaires seront entre des bonnes mains et en sortiront pleinement épanouies.

Faisons de Maurice un pays où l'enfant a sa place, où il est protégé et éduqué.

Merci